



Information Fnac Darty

Fnac Darty étudie toutes les voies de recours possibles pour contester la décision rendue ce jour par la High Court de Londres dans le cadre du contentieux lié à la cession de Comet Group Limited en 2012.

La High Court de Londres a condamné ce jour Darty Holdings SAS, filiale du groupe Fnac Darty, à rembourser un montant d'environ 89,6 millions de livres sterling¹, dans le cadre de la vente de la société Comet Group Limited par le groupe Kesa en 2012.

En février 2020, Fnac Darty a confirmé avoir reçu une signification de contentieux du liquidateur de Comet Group Limited à l'encontre de Darty Holdings SAS, en sa qualité de successeur de Kesa International Limited (KIL). Kesa Holdings Limited, désormais dissoute, avait cédé en 2012 Comet Group, dont l'activité était l'exploitation de magasins de biens électroniques au Royaume-Uni. Le liquidateur allègue qu'en février 2012, donc antérieurement à l'acquisition de Darty par Fnac réalisée en 2016, Comet aurait remboursé une dette intragroupe à KIL, alors que Comet était déjà en état de cessation de paiements. Aucun élément concernant ce dossier n'avait été porté à la connaissance du groupe Fnac au moment de l'acquisition de Darty. Ces informations figurent au sein du Document d'Enregistrement Universel 2021 du Groupe².

Dans le cadre de ce contentieux, Fnac Darty a, depuis le début, pris les mesures nécessaires pour défendre ses intérêts. C'est pourquoi le Groupe conteste fermement, sur le fond, la décision rendue par la High Court et envisage d'utiliser toutes les voies de recours possibles pour contester cette décision, dont la demande de faire appel de cette décision.

Le paiement de la totalité de cette somme devrait intervenir d'ici la fin de cette année. Ce montant n'impactera ni le résultat courant, ni le cash-flow libre du Groupe, mais impactera le résultat des activités abandonnées du Groupe. Fnac Darty dispose d'un niveau de liquidité suffisant pour honorer ce paiement. Au 30 juin 2022, la position de liquidité du Groupe s'élevait à 350 millions d'euros, à laquelle s'ajoutait une ligne de crédit RCF de 500 millions d'euros, dont la maturité a été allongée à 2027, avec une option d'extension à mars 2028.

CONTACTS

ANALYSTES / INVESTISSEURS Stéphanie Laval <u>stephanie.laval@fnacdarty.com</u> +33 (0)1 55 21 52 53

. ,

PRESSE Audrey Bouchard <u>audrey.bouchard@fnacdarty.com</u>

+33 (0)6 17 25 03 77

¹ Hors intérêts et frais de procédure judiciaire en cours d'évaluation, dont le montant pourrait être supérieur à 10% de la somme à acquitter au titre du jugement.

² Cf. page 351 du Document d'Enregistrement Universel du Groupe, disponible sur notre site internet à la rubrique Investisseurs : https://www.fnacdarty.com/wp-content/uploads/2022/04/fnac-darty-urd-2021-interactif.pdf